C/2023/1413

6.12.2023

Mesures de révocation de l'autorisation d'exercer des activités d'assurance et de réassurance et de liquidation forcée par voie administrative

(C/2023/1413)

Mesure de révocation de l'autorisation d'exercer des activités d'assurance et de réassurance dans toutes les branches à l'égard de «EUROVITA S.p.A.»; Mesure de liquidation forcée par voie administrative de «EUROVITA S.p.A.», entreprise d'assurance, et de «EUROVITA HOLDING S.p.A.».

[Publication effectuée conformément à l'article 280 de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ([1]) et à l'article 247, paragraphe 1, du décret législatif n° 209/2005]

Entreprise d'assurance Entreprise mère supérieure au sens de l'article 210 du décret législatif n° 209/2005	EUROVITA S.p.A. Via Fra' Pampuri, 13 20141 Milan MI ITALIE Numéro d'identification fiscale, numéro de TVA et numéro d'immatriculation au registre des sociétés de Milan n° 03735041000 Identifiant d'entité juridique (LEI) 529900LM125KCD508F59 EUROVITA HOLDING S.p.A. Via Fra' Pampuri, 13 20141 Milano MI ITALIE Numéro d'identification fiscale, numéro de TVA et numéro d'immatriculation au registre des sociétés de Milan n° 05469690969 Identifiant d'entité juridique (LEI) 52990094QK5Q0NND9A42
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Décret du ministre des entreprises et du «Made in Italy» du 27 octobre 2023, adopté sur proposition de l'IVASS – Révocation de l'autorisation d'Eurovita S.p.A. d'exercer des activités dans toutes les branches et liquidation forcée par voie administrative de Eurovita S.p.A. et de Eurovita Holding S.p.A. en vertu des articles 245, paragraphe 1, et 276, paragraphe 1, du décret législatif n° 209/2005. Notifié à l'IVASS le 27 octobre 2023. Mesures IVASS du 27 octobre 2023 prot. n° 0247497, n° 0247499, n° 0247501 et n° 0247502 — Désignation des organes des procédures de liquidation forcée par voie administrative conformément à l'article 246 du décret législatif n° 209/2005.
Autorités compétentes	Ministre des entreprises et du «Made in Italy» Via Molise, 2 00187 Rome RM ITALIE IVASS – Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni (Autorité de surveillance du secteur des assurances) Via del Quirinale, 21 00187 Rome RM ITALIE
Autorité de surveillance	IVASS – Istituto per la Vigilanza sulle Assicurazioni (Autorité de surveillance du secteur des assurances) Via del Quirinale, 21 00187 Rome ITALIE
Liquidateur, désigné dans les deux entreprises	M. Antonio Blandini
Comité de surveillance, désigné dans les deux entreprises	M. Cristiano del Torre M[me] Elisabetta Vassallo M. Claudio Ferrario

([1]) JO L 335 du 17.12.2009, p. 1.

Droit applicable	Droit italien Articles 245, 246 et 276 du décret législatif n° 209/2005